



Richard Mimeau

Directeur général
Conseil des entreprises en technologies
environnementales du Québec (CETEQ)
rmimeau@ceteq.quebec

Depuis plus de 25 ans, RECYC-QUÉBEC fait partie du paysage du recyclage. Au fil des années, le mandat de cette société d'État s'est transformé avec les préoccupations sociales du Québec et l'émergence de notions comme la hiérarchie des 3RVE, l'économie circulaire, les nouvelles technologies et, plus récemment, l'importance qu'a prise la lutte aux changements climatiques.

Ainsi, la mission de RECYC-QUÉBEC n'est plus aujourd'hui exclusivement liée au recyclage. Elle inclut également ce qui concerne la réduction, le réemploi, la récupération et la valorisation des matières. Toutefois, ses actions étaient jusqu'à tout récemment limitées et RECYC-QUÉBEC n'avait que peu de pouvoir sur la mise en application de programmes et de plans d'action qui touchaient directement son champ d'action.

LES NOUVELLES RESPONSABILITÉS DE RECYC-QUÉBEC

Avec la révision en profondeur de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), RECYC-QUÉBEC s'est vu confier l'opérationnalisation des plans et des programmes liés à son mandat.

En concentrant les effectifs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur les lois, les politiques et les règlements, l'objectif est clair : éviter les dédoublements et utiliser de façon optimale les ressources tant humaines que financières. Nous sommes bien évidemment impatients de voir comment sera concrétisée cette volonté.

LES ATTENTES DE L'INDUSTRIE

L'industrie de l'environnement espère que ce changement dans les responsabilités de RECYC-QUÉBEC et du MDDELCC permettra une meilleure répartition des efforts entre les deux entités. Il est certain que nos attentes envers elles sont grandes. L'industrie souhaite que les façons de faire de toutes les parties soient facilitées pour que les entreprises qui œuvrent à l'assainissement et à la protection de l'environnement puissent mettre en place leurs projets rapidement.

Car, faut-il le rappeler, le manque constant de ressources humaines du MDDELCC a d'importantes répercussions sur l'avancement de projets environnementaux. Il en est de même pour ce qui est de l'observance réglementaire. Elle est en effet essentielle au bon déroulement des activités de l'industrie pour des raisons environnementales, concurrentielles et d'équité envers les joueurs qui œuvrent dans le domaine de l'environnement. Ainsi, nous nous attendons à ce que le changement de charge de travail du MDDELCC accélère les délais de préparation de projets de lois et de règlements en plus de favoriser l'inspection plus soutenue de l'ensemble des sites ayant des activités dans le domaine des services environnementaux.

De la part de RECYC-QUÉBEC, qui devrait se voir confier plus de responsabilités dans la mise en œuvre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC), nous croyons qu'il serait opportun que soit évaluée la pertinence des nouveaux projets en regard des projets déjà en place. De plus, il faut qu'un

accompagnement soit offert aux régions qui n'ont pas encore choisi la méthode avec laquelle seront traitées les matières organiques de leur territoire. Ainsi, RECYC-QUÉBEC pourrait, avec des spécialistes ou des consultants, aider les municipalités à définir leurs besoins, puis les accompagner dans le choix de la meilleure technologie à utiliser ainsi que du modèle économique à privilégier. Évidemment, un soutien en amont et en aval de la mise en application est souhaité.

PLAN D'ACTION 2017-2021 DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Lors de la révision de la LQE, RECYC-QUÉBEC s'est également vu donner le mandat d'élaborer le Plan d'action 2017-2021 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Dès l'été, RECYC-QUÉBEC, sous la gouverne de Dany Michaud, président-directeur général de l'organisation, a démontré de sa volonté de faire avancer ce dossier pour doter rapidement le Québec d'un plan rassembleur et réaliste.

Le CETEQ et plusieurs autres organisations ont donc été invités à participer à la réflexion de RECYC-QUÉBEC afin d'avoir un portrait des problématiques vécues par l'ensemble de la chaîne de valeur. Ce partage permettra, nous l'espérons, que les objectifs et les indicateurs de performance retenus par RECYC-QUÉBEC reflètent les enjeux particuliers des participants. Il aura en tout cas certainement permis d'ouvrir un dialogue nécessaire entre toutes les parties.

Les rencontres qui ont eu lieu laissent ainsi présager une plus grande proximité entre la réalité sur le terrain et les orientations qui seront mises de l'avant pour guider les municipalités du Québec dans l'élaboration de leur plan de gestion des matières résiduelles. Sans compter que l'intervention rapide de RECYC-QUÉBEC dans ce dossier a permis de créer un espace de travail qui a su réunir l'ensemble des expertises, tant publiques que privées.

UNE NOUVELLE MINISTRE AU MDDELCC

Nouvellement nommée ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Isabelle Melançon devra rapidement se familiariser avec plusieurs dossiers d'importance. D'ici les prochaines élections provinciales, plusieurs enjeux demeurent et demandent qu'un suivi soit assuré : que ce soit concernant les modifications du PTMOBC, l'action 21 au sujet de la redevance sur l'enfouissement des sols contaminés de la nouvelle Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, ou les nouveaux règlements et politiques sur la consigne, les matières dangereuses et la valorisation énergétique qui sont attendus depuis un moment déjà.

En tant que représentants de l'expertise privée en environnement, nous collaborerons avec M^{me} Melançon, le MDDELCC et RECYC-QUÉBEC afin qu'ensemble, nous puissions continuer à protéger efficacement l'environnement et à lutter contre les changements climatiques. ■

